RÉSOLUTION 442-CA-6816

concernant l'approbation du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue en visioconférence le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30.

ATTENDU l'article 56.5 a) du Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais:

ATTENDU la résolution 437-CA-6707 du conseil d'administration, en date du 26 avril 2021, à l'effet d'adopter le budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais, lequel budget couvre la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 (annexe 4);

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité du budget;

ATTENDU l'avis favorable transmis à la rectrice par le Comité exécutif lors de la séance du 29 novembre 2021, tel qu'il appert à la résolution 451-CX-2114, concernant le budget révisé 2021-2022 (annexe 5);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022 prévoyant des produits de 99 202,7 M\$, des charges de 97 324,4 M\$ et des virements interfonds de 2 376,8 M\$;

DE modifier en conséquence la résolution 437-CA-6707 du conseil d'administration;

DE MANDATER la directrice du Service des finances et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le formulaire des Prévisions budgétaires révisées 2021-2022.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6817

concernant l'approbation du budget révisé du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de révision budgétaire;

ATTENDU la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le budget révisé du fonds d'investissement pour l'exercice financier 2021-2022 ci-dessous :

•	Enveloppe de réaménagement	601 000 \$
•	Enveloppe de rénovation	<u>2 425 000 \$</u>
		3 026 000 \$
•	Projets en ressources informationnelles	294 000 \$
•	Sécurité de l'information	81 000 \$
		<u>3 401 000 \$</u>

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6818

concernant l'approbation de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de révision budgétaire;

ATTENDU la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance:

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER la liste révisée des projets planifiés en immobilisations financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

•	Enveloppe de réaménagement	852 449 \$
•	Enveloppe de rénovation	2 206 446 \$
•	Prise en charge du déficit du maintien des actifs	253 041 \$
		3 311 936 \$
•	Renouvellement du parc mobilier	524 511 \$
•	Projets en ressources informationnelles	596 300 \$
•	Sécurité de l'information	10 000 \$
		<u>4 442 747 \$</u>

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6819

concernant les orientations budgétaires 2022-2023

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le processus budgétaire 2022-2023;

ATTENDU la recommandation de la rectrice:

ATTENDU les discussions en séance:

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER les orientations budgétaires suivantes :

- > Soutenir et appuyer toute initiative visant à accroitre l'effectif étudiant;
- ➤ Favoriser la réussite et la persévérance de la communauté étudiante en soutenant les initiatives qui font valoir la réussite académique de modèles signifiants ou inspirants;
- Soutenir la santé mentale de notre communauté étudiante en valorisant un campus favorable à une santé mentale florissante, et en assurant un soutien psychologique à celle-ci:
- > Soutenir la santé mentale de l'ensemble des ressources humaines de l'Université;
- > Appuyer le développement de nouveaux programmes;
- ➤ Définir et soutenir la planification stratégique 2021-2026;
- Mettre en place et promouvoir des outils pour renforcer la sécurité informationnelle;
- > Soutenir et développer la recherche et la création dans des secteurs innovants et prioritaires pour le Québec, le Canada et le monde;
- Adopter les meilleures pratiques de gestion de la recherche pour assurer la conformité des processus avec les exigences des organismes subventionnaires;
- ➤ Développer la formation continue dans des secteurs de pointe et selon des approches flexibles et innovantes;
- Poursuivre et soutenir le projet de consolidation immobilière du campus de Gatineau;
- Poursuivre et soutenir le projet d'agrandissement du Campus de Saint-Jérôme.

pour la préparation du budget du fonds de fonctionnement pour l'exercice financier 2022-2023.

Original signé par :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Me Sophie Ouellet Secrétaire générale

RÉSOLUTION 442-CA-6820

concernant l'autorisation de signature pour les effets bancaires de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue en visioconférence le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30.

ATTENDU l'article 56.1 c) du Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance:

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU:

D'ABROGER la résolution 416-CA-6333 du 11 février 2019 concernant l'autorisation de signatures pour les effets bancaires de l'Université du Québec en Outaouais (annexe 2);

D'ADOPTER la nouvelle liste des officiers autorisés à signer pour les effets bancaires (chèques, traites, ordres de paiement d'argent et autres documents commerciaux) de l'Université du Québec en Outaouais, comme suit :

- la personne occupant le poste de rectrice ou de recteur:
- la personne occupant le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à l'administration et aux ressources:
- la personne occupant le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;
- la personne occupant le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation;
- la personne occupant le poste de directrice ou de directeur du Service des finances.

tout en maintenant le fait que les dits effets soient signés par deux (2) personnes parmi celles énumérées ci-dessus.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6821

concernant la demande d'obtention d'accès de l'Université du Québec en Outaouais pour le système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue en visioconférence le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais (UQO) est un organisme public visé au paragraphe 6° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU que l'UQO désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU que l'UQO n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

ATTENDU les explications de la secrétaire générale;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Sophie Ouellet, secrétaire générale de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à :

 signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6822

concernant l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Convention concernant la reproduction d'œuvre littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (COPIBEC) 2021-2024

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 314-CA-4712 relative l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la *Convention concernant la reproduction d'œuvre littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire* (COPIBEC) 2021-2024;

ATTENDU la résolution 367-CA-5529 relative l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la *Convention concernant la reproduction d'œuvre littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire* (COPIBEC) 2021-2024;

ATTENDU la résolution 375-CA-5685 relative l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la *Convention concernant la reproduction d'œuvre littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire* (COPIBEC) 2021-2024

ATTENDU la résolution 400-CA-6075 relative à l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la *Convention concernant la reproduction d'œuvre littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire* (COPIBEC) 2021-2024;

ATTENDU que la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraire dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (2017-2021) est échu depuis le 31 mai 2021:

ATTENDU que le Comité des secrétaire généraux du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) a été mandaté pour la négociation du renouvellement de ladite convention avec COPIBEC;

ATTENDU l'entente intervenue avec COPIBEC sur le texte de la *Convention concernant* la reproduction d'œuvres littéraire dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (2021-2024) (annexe 5);

ATTENDU l'intérêt pour l'UQO, comme établissement d'enseignement de niveau universitaire, d'adhérer à la *Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraire dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire* (2021-2024) aux fins de sa mission d'enseignement et de recherche;

ATTENDU que la ratification de cette nouvelle convention entraîne automatiquement une obligation de révision du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autre frais* de l'UQO,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la *Convention* concernant la reproduction d'œuvre littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire (2021-2024) avec COPIBEC pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2024;

DE MANDATER la secrétaire générale de l'Université à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la *Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire* (2021-2024).

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6823

concernant la nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021, en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général 1* de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU l'article 107 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du mandat de madame Martine Tremblay le 2 décembre 2021;

ATTENDU la convocation conjointe du Secrétariat général et du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais et la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 22 novembre 2021, et la désignation de la personne chargée de cours, tel qu'il appert de la lettre transmise par la présidente du SCCC-UQO le 18 novembre 2019;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER madame Annie Duplessis à titre de membre de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, à titre de chargée de cours, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 7 décembre 2021 au 6 décembre 2023.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6824

concernant la nomination de membres au comité institutionnel de développement durable

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'adoption de la Politique de développement durable le 17 juin 2019 qui découle du projet stratégique 2016-2020 *Vers un campus vert*;

ATTENDU les recommandations des associations et syndicats de l'Université du Québec en Outaouais (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance:

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER les personnes suivantes pour un mandat débutant le 7 décembre 2021 et se terminant le 6 décembre 2023:

- Monsieur Jamal Abd-Ali à titre de personne chargée de cours substitut;
- Madame France Fouquette à titre de personne cadre;
- Monsieur Mathieu Charron à titre de professeur;
- Monsieur Félix St-Hilaire à titre de membre du groupe professionnel;
- Madame Stéphanie Raby à titre de membre du personnel administratif;
- Madame Mélanie Piché à titre de membre du personnel administratif substitut;
- Madame Linda Carbonneau à titre de membre du personnel de soutien.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6825

concernant la nomination d'un membre au comité d'examen

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'adoption, le 3 décembre 2018, de la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

ATTENDU la désignation du 9 novembre 2021 par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO;

ATTENDU les recommandations de la secrétaire générale;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER madame Martine Tremblay, personne chargée de cours, pour un mandat débutant le 7 décembre 2021 et se terminant au plus tard le 6 décembre 2023.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6826

concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU que l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration ;

ATTENDU que le CER de l'UQO est un comité désigné par le Ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code Civil du Québec, et qu'il doit, à ce titre se conformer aux exigences édictées dans l'Avis sur les conditions d'exercice des CER désignés ;

ATTENDU l'article 2 de l'Avis qui prévoit que la présence d'une personne spécialisée en droit est une exigence minimale de composition du comité d'éthique ;

ATTENDU que la présence d'une personne spécialisée en droit fait partie des exigences du quorum du CER désigné, et ce, pour toutes les rencontres en comité plénier ;

ATTENDU que la nature des représentations exigées par le ministre doit être respectée dans tous les cas ;

ATTENDU la recommandation du Comité d'éthique de la recherche (annexe 1);

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER les personnes suivantes au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre substitut possédant une expertise juridique, pour des mandats de trois (3) ans, soit du 7 décembre 2021 au 6 décembre 2024 :

- Me Nicholas D'Aoust;
- Me Alexandra Roy.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6827

concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs visant la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 32 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 21.4 de l'annexe 6-B du Règlement général 6 : Ressources humaines;

ATTENDU que le représentant des employés, monsieur André Labelle, a perdu qualité le 1^{er} septembre 2021 (annexe 1);

ATTENDU la nécessité d'assurer la représentation des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec;

ATTENDU l'invitation adressée par courriel, le 14 septembre 2021, par le Secrétariat général, aux associations et syndicats, les invitant à se concerter en vue de désigner une ou un employé suivant les mécanismes établis (annexe 2);

ATTENDU les recommandations transmises individuellement au Secrétariat général par les syndicats et les associations en présence à l'Université, soit l'association du personnel administratif, l'association des cadres, le syndicat du groupe professionnel et le syndicat des professeurs, lesquels, dans une proportion majoritaire, sont à l'effet de recommander la candidature de monsieur Rudy Vianna (annexe 3);

ATTENDU les explications de la secrétaire générale;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU:

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la nomination de monsieur Rudy Vianna à titre de représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, commençant le 16 décembre 2021.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6828

concernant l'engagement d'une personne à titre de cadre supérieur et son affectation au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'échéance du mandat du titulaire actuel du poste de VRER, monsieur Mario Lepage, et son départ à la retraite (résolution 448-CX-2092);

ATTENDU la nécessité de procéder à la dotation du poste;

ATTENDU le processus de consultation effectué sous l'autorité de la rectrice conformément au Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création (ci-après le Règlement) afin de pourvoir le poste de vice-recteur ou de vice-rectrice à l'enseignement et à la réussite (VRER);

ATTENDU le comité de mise en candidature formé et présidé par la rectrice et qui était composé de cinq (5) membres représentant différents secteurs de la communauté universitaire;

ATTENDU le concours visant à doter ce poste lancé le 25 août 2021;

ATTENDU les candidatures reçues, les entrevues et la confirmation, par le comité, d'une liste restreinte d'un candidat aux fins de la consultation auprès des membres de la communauté universitaire, consultation qui s'est déroulée du 27 octobre au 9 novembre 2021:

ATTENDU que deux rencontres du candidat avec les membres de la communauté universitaire visés par le règlement ont notamment eu lieu le 26 octobre 2021 à 11 h 30 et à 15 h 45 par visioconférence;

ATTENDU que le comité de mise en candidature s'est réuni le 10 novembre 2021 pour recevoir, confidentiellement, les résultats de la consultation sous forme de rapport;

ATTENDU que la commission des études a été consultée, à titre de commission, dans le cadre d'une réunion ordinaire tenue le 11 novembre 2021;

ATTENDU la recommandation de la rectrice, à titre de présidente du comité de mise en candidature, de nommer monsieur Vincent Beauséjour à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER);

ATTENDU le profil de monsieur Vincent Beauséjour, sa scolarité, ses parcours professionnels et académiques, tant en enseignement qu'en recherche, qui en font un candidat possédant les qualités et les aptitudes requises pour assumer cette importante fonction au sein de l'Université, tel qu'il appert de son curriculum vitae;

ATTENDU les discussions en séance:

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER monsieur Vincent Beauséjour à compter du 13 décembre 2021;

D'AFFECTER monsieur Vincent Beauséjour pour un premier mandat débutant le 13 décembre 2021 et prenant fin le 12 décembre 2026;

DE MANDATER la rectrice pour fixer les conditions d'embauche conformément aux dispositifs réglementaires applicables;

DE DIVULGUER les résultats de la consultation conformément aux règles édictées aux articles 3.1.6 et 3.1.7 du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création.*

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé par :

Me Sophie Ouellet Secrétaire générale

RÉSOLUTION 442-CA-6829

concernant l'engagement d'un cadre supérieur et son affectation au poste de vice-recteur à l'administration et aux ressources

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

RÉSOLUTION 442-CA-6830

concernant l'engagement et l'affectation d'un doyen de la recherche et de la création

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de doyenne ou doyen de la recherche et de la création;

ATTENDU le Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen à la recherche et de la création;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de la commission des études;

ATTENDU la consultation effectuée par le Secrétariat général;

ATTENDU le chapitre 6 du « Contrat d'engagement » du *Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et des ressources et du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation:

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU:

D'ENGAGER monsieur Jonathan Paquette à titre de cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux (2) ans, débutant le 5 janvier 2022.

D'AFFECTER monsieur Jonathan Paquette au poste de doyen de la recherche et de la création.

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de monsieur Jonathan Paquette.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6831

concernant l'engagement et l'affectation d'un doyen de la gestion académique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion extraordinaire tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste de doyenne ou de doyen de la gestion académique;

ATTENDU le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du *Protocole d'entente entre l'Université* du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais :

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place le 5 octobre 2021 et qu'un affichage interne et externe sur les plateformes de l'UQO ainsi que sur divers sites externes ont été effectués ;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé la candidature et a reçu la personne retenue en entrevue ;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

ATTENDU les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Muriel Dufour,

IL EST RÉSOLU:

D'ENGAGER monsieur Eric Langlois à titre de cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant le 7 décembre 2021.

D'AFFECTER monsieur Eric Langlois au poste de doyen de la gestion académique.

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de monsieur Eric Langlois.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6832

concernant les modifications au Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 16-CA-170 entérinée par le conseil d'administration, le 11 octobre 1977, concernant l'adoption du *Règlement de régie interne*;

ATTENDU les révisions subséquentes dudit Règlement, dont la refonte effectuée par le conseil d'administration, le 27 avril 2015 (résolution 384-CA-5807);

ATTENDU la nécessité de prévoir un mécanisme de séance par consultation électronique et de revoir certains articles afin de les adapter à la réalité et aux besoins actuels;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance:

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER les modifications au Règlement général.

Original signé par :
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

RÉSOLUTION 442-CA-6833

concernant les modifications à la Politique relative aux prix et distinctions

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 344-CA-5189 entérinée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant l'adoption de la *Politique relative aux prix et distinctions*;

ATTENDU les révisions subséquentes de ladite politique;

ATTENDU les adaptations apportées à la *Politique relative aux prix et distinctions* relativement aux changements de la structure organisationnelle;

ATTENDU la nécessité de revoir la composition de certains comités à la suite de ces changements ainsi que la nécessité d'effectuer certaines adaptations afin de tenir compte de la situation actuelle;

ATTENDU la recommandation de la rectrice:

ATTENDU les discussions en séance:

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER les modifications à la *Politique relative aux prix et distinctions*.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6834

concernant l'amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*;

ATTENDU la Règle budgétaire sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités ;

ATTENDU que depuis le mois d'août 2020, en raison de la pandémie, le siège social de l'Université du Québec (UQ) a accepté de développer les fonctionnalités informatiques nécessaires dans SAFIRH pour permettre les remboursements par dépôt direct aux étudiantes et étudiants de l'ensemble des universités du réseau UQ;

ATTENDU les problèmes que vit le Service des finances de l'UQO en raison des erreurs d'inattention faites par certaines étudiantes et certains étudiants lors de la saisie de leurs informations bancaires personnelles lors de paiements ou remboursements ;

ATTENDU le risque que les étudiantes et les étudiants ne perçoivent pas le montant qui leur est dû, en raison de l'envoi de l'argent dans d'autres comptes que le leur ;

ATTENDU le risque que l'université subisse une perte de temps et d'argent pour retracer les entrées erronées;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU:

DE MODIFER ledit règlement de la façon suivante et voir à son application dès le trimestre d'hiver 2022 :

Le Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais serait modifié en créant une nouvelle rubrique (annexe 1) comme suit :

4.5 Frais administratifs:

Les frais administratifs pour toute erreur liée à l'information bancaire fournie par l'étudiante ou l'étudiant dans le cadre de paiement par dépôt direct lors d'un remboursement sont de 45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ Original signé par :

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 442-CA-6835

concernant la désignation liée à une reconnaissance	
---	--

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6836

concernant l'adoption du Plan d'action de développement durable 2021-2024 de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la Politique de développement durable et la création du comité institutionnel de développement durable (CIDD) (résolution 418-CA-6397);

ATTENDU l'article 7.2 de ladite politique qui mandate le CIDD « de soumettre des propositions d'actions et des indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité (plan d'action) à l'attention du recteur pour recommandation au conseil d'administration »;

ATTENDU la Démarche de développement durable du CIDD;

ATTENDU la décision unanime des membres du CIDD, le 23 novembre 2021, de soumettre le *Plan d'action de développement durable 2021-2024 de l'UQO* à la rectrice pour recommandation au conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la rectrice:

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le Plan d'action de développement durable 2021-2024 de l'Université du Québec en Outaouais.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6837

concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2021-2022.

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le plan des effectifs au 7 décembre 2021 (annexe 1);

ATTENDU la « situation budgétaire 2021-2022 et les orientations budgétaires 2021-2022 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 14 juin 2021;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER la modification au plan des effectifs pour l'année 2021-2022, tel que déposé à l'annexe 1, comprenant la modification suivante :

Au 7 décembre 2021 :

1. **Modification** du titre de fonction d'un (1) poste bureau du personnel de soutien de secrétaire de direction (B0018) pour secrétaire de direction et agente ou agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6838

concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement des vieux appareils d'éclairage par des nouveaux de type LED

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 19 octobre 2021 et le 18 novembre 2021;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise 8585750 Canada Ltée (Phil Electrik) est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat pour le remplacement des vieux appareils d'éclairage par des nouveaux de type LED pour un montant de quatre cent quatre-vingt-huit mille dollars (488 000 \$ avant taxes) à l'entreprise 8585750 Canada Ltée (Phil Electrik).

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6839

concernant la fermeture du Département d'études langagières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les difficultés organisationnelles et relationnelles rencontrées depuis plusieurs années par le département d'études langagières;

ATTENDU la décroissance du nombre de professeurs.es du département constaté lors de l'exercice annuel de répartition des postes;

ATTENDU les différentes mesures de revalorisation, de conciliation, de médiation et consolidation d'équipe mises en place depuis 2010;

ATTENDU la demande de fermeture du département d'études langagières par trois professeures du département en 2019;

ATTENDU la demande récente de transfert vers d'autres départements de deux professeures sur les trois toujours rattachées au DEL

ATTENDU les consultations faites auprès des professeures et des organismes (département, conseil de module);

ATTENDU la recommandation faite par la commission des études extraordinaire du 1^{er} décembre 2021 (résolution 388X-CE-2464);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance:

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture du Département d'études langagières

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite à procéder à la fermeture dans le respect des délais inscrits à la convention collective des professeur.es.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6840

concernant le projet de l'offre indépendante du programme de maîtrise conjointe en psychoéducation (profil avec stage, profil avec mémoire et stage, profil avec mémoire)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le souhait des membres du comité conjoint du programme de la maîtrise en psychoéducation de revoir l'offre conjointe du programme offert auprès des établissements concernés, soit l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

ATTENDU l'absence d'interdépendance dans l'offre et le fonctionnement du programme tant sur le plan de la gestion, des activités que des ressources humaines et matérielles;

ATTENDU le rapport de l'offre indépendante du programme de la maîtrise conjointe en psychoéducation produit par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO) (annexe 1);

ATTENDU la résolution de la 104^e sous-commission des études du 16 mai 2016 approuvant le projet de l'offre indépendante du programme de la maîtrise conjointe en psychoéducation, profil 3158 (avec stage), profil 3168 (avec mémoire et stage), profil 3878 (avec mémoire) (annexe 2);

ATTENDU la résolution de la 334^e commission des études du 2 juin 2016 approuvant le projet de l'offre indépendante du programme de la maîtrise conjointe en psychoéducation, profil 3158 (avec stage), profil 3168 (avec mémoire et stage), profil 3878 (avec mémoire) (annexe 3);

ATTENDU l'avis favorable de la commission d'évaluation des programmes d'études (CEP) du Bureau de coopération universitaire (BCI) concernant le projet d'offre indépendante de la maîtrise en psychoéducation par l'Université du Québec en Outaouais (annexe 4);

ATTENDU l'avis favorable du comité des programmes universitaires (CPU) concernant le projet visant à ce que la maîtrise en psychoéducation qui est offerte conjointement par l'UQTR, l'UQO et l'UQAT soit offerte de façon autonome par ces établissements et l'autorisation de financement par l'ancien ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (annexe 5);

ATTENDU la résolution de la 381^e commission des études du 3 juin 2021 concernant le projet de modification de la maîtrise en psychoéducation profil stage (3158), profil mémoire et stage (3168) et profil mémoire (3878) (annexe 6);

ATTENDU la résolution de la 439^e réunion du conseil d'administration du 14 juin 2021 concernant le projet de modification de la maîtrise en psychoéducation profil stage (3158), profil mémoire et stage (3168) et profil mémoire (3878) (annexe 7);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Sylvie Charrette,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le projet de l'offre indépendante du programme de maîtrise conjointe en psychoéducation (profil avec stage, profil avec mémoire et stage, profil avec mémoire);

D'OUVRIR les admissions au programme autonome de maîtrise en psychoéducation (profil avec stage, profil avec mémoire et stage, profil avec mémoire) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, à temps complet et à temps partiel, et ce, à partir de l'automne 2022;

DE MAINTENIR le même contingentement qu'à la maîtrise conjointe, c'est-à-dire 25 étudiant·e·s pour l'ensemble des profils à temps complet et à temps partiel à Gatineau et 30 étudiant·e·s pour l'ensemble des profils à temps complet et à temps partiel à Saint-Jérôme.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6841

concernant le projet de création d'un certificat en gouvernance et cybersécurité

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les besoins socioéconomiques et la demande de formation de main-d'œuvre en cybersécurité;

ATTENDU la nécessité pour l'UQO de refléter l'évolution du domaine dans son offre de programmes, et ce, en adéquation avec l'évolution des besoins du marché de l'emploi;

ATTENDU le dossier de création du certificat en gouvernance et cybersécurité (annexe 1);

ATTENDU la résolution 2021-CMI-014 du Conseil de module de l'informatique approuvant la création du certificat en gouvernance et cybersécurité (annexe 2);

ATTENDU la résolution INF 3327 du Département d'informatique et d'ingénierie adoptant les descriptifs de cours des certificats en cybersécurité (annexe 4);

ATTENDU l'extrait du procès-verbal non confirmé de la 138^e réunion de la sous-commission des études (annexe 5);

ATTENDU la résolution 138-SCE-303 de la sous-commission des études donnant un avis favorable au projet de création du certificat en gouvernance et cybersécurité (annexe 6);

ATTENDU la résolution 387-CE-2450 de la commission des études donnant un avis favorable au projet de création du certificat en gouvernance et cybersécurité (annexe 8);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au certificat en gouvernance et cybersécurité au campus de Gatineau, au trimestre d'automne, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, et au trimestre d'hiver, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2022;

DE RATTACHER le certificat en gouvernance et cybersécurité au module de l'informatique.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6842

concernant le projet de création d'un certificat en réseaux informatiques et cybersécurité

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les besoins socioéconomiques et la demande de formation de main-d'œuvre en cybersécurité;

ATTENDU la nécessité pour l'UQO de refléter l'évolution du domaine dans son offre de programmes, et ce, en adéquation avec l'évolution des besoins du marché de l'emploi;

ATTENDU le dossier de création du certificat en réseaux informatiques et cybersécurité (annexe 1);

ATTENDU la résolution 2021-CMI-015 du Conseil de module de l'informatique approuvant la création du certificat en réseaux informatiques et cybersécurité (annexe 2);

ATTENDU la résolution INF 3327 du Département d'informatique et d'ingénierie adoptant les descriptifs de cours des certificats en cybersécurité (annexe 4);

ATTENDU l'extrait du procès-verbal non confirmé de la 138^e réunion de la sous-commission des études (annexe 5);

ATTENDU la résolution 138-SCE-304 de la sous-commission des études donnant un avis favorable au projet de création du certificat en réseaux informatiques et cybersécurité (annexe 7):

ATTENDU la résolution 387-CE-2451 de la commission des études donnant un avis favorable au projet de création du certificat en réseaux informatiques et cybersécurité (annexe 9);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au certificat en réseaux informatiques et cybersécurité au campus de Gatineau, aux trimestres d'automne et d'hiver, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2022;

DE RATTACHER le certificat en réseaux informatiques et cybersécurité au module de l'informatique.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	

RÉSOLUTION 442-CA-6843

concernant le projet d'adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Outaouais régissant les modalités de l'extension des programmes de baccalauréat en psychologie (7751) et de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3213)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 442^e réunion tenue le lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le projet de protocole d'entente entre l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Outaouais régissant les modalités de l'extension des programmes de baccalauréat en psychologie (7751) et de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3213) (annexe 1);

ATTENDU le projet d'extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081) (annexe 2);

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études 11 novembre 2021 (annexe 3);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance:

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le protocole d'entente entre l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Outaouais régissant les modalités de l'extension des programmes de baccalauréat en psychologie (7751) et de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3213);

DE MANDATER la rectrice et le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim pour signer ladite entente.

Original signé par :	
Me Sophie Ouellet	
Secrétaire générale	